

INZO°Laboratoire d'Analyses
et de Contrôles

BP 19 - Chierry

02402 CHATEAU-THIERRY Cedex
Tél. 03 23 84 80 23 Tél. 03 23 84 80 21Coller ici
votre étiquette
de référence**Fiche de prélèvement pour le
DIAGNOSTIC HERBE****COOPÉRATIVE**

Coopérative

Code du dépôt

Nom du dépôt

Technicien

Préleveur

Date de prélèvement (à indiquer obligatoirement)

AGRICULTEUR

Nom

Prénom

Adresse

Commune

Code Postal

PARCELLE

Nom de la parcelle

Commune de la parcelle

Type de sol (nom local)

Surface , ha

Code INSEE (ou postal)

Type d'exploitation :

- 1 Fauchée essentiellement
- 2 Fauchée et pâturée
- 3 Pâturée essentiellement

Composition floristique

- 1 Pas de légumineuses (< 10 %)
- 2 Un peu de légumineuses (10 à 30 %)
- 3 Beaucoup de légumineuses (> 30 %)

Type de prairie

- 1 Permanente
- 2 Temporaire
- Age de la prairie ans
ou date d'implantation Mois Année

FUMURE

Fumure minérale

N u. K₂O u.

P₂O₅ u. MgO u.

Chaulage récent OUI NON

Apports organiques réguliers OUI NON

PRÉLÈVEMENT

Stade de prélèvement :

1 Stade juvénile (< 5 cm)

2 Début croissance (5 à 10 cm)

3 Pleine croissance (10 à 15 cm)

4 Epiaison (10 à 20 cm)

5 Floraison (> 25 cm)

Hauteur de prélèvement cm

Avant le prélèvement, y a-t-il eu une exploitation ?

1 Non

2 Oui, par fauche

3 Oui, par pâture

ANALYSES DEMANDÉES

OPTION 1
Teneur en matière minérale, azote,
phosphore, potassium, magnésium,
calcium, sodium.

OPTION 2
Idem Option 1 avec appréciation
de la valeur alimentaire
de l'herbe par IR

Mise en œuvre du **DIAGNOSTIC HERBE**

Conditions de validité

- Le prélèvement doit correspondre à une période de croissance régulière et active de l'herbe (au printemps, dès le mois d'avril).
- Le prélèvement s'effectue lorsque la production fourragère a atteint au moins 2 T m.s./Ha (au moins 10 cm de haut ; 1 cm = 250 kg) et jusqu'au stade floraison.
- L'azote ne doit pas être facteur limitant (un apport de sécurité peut être réalisé avant le prélèvement).
- Si un apport de fertilisation minérale (autre que l'azote) ou organique est prévu, réaliser le Diagnostic Herbe avant l'apport.

Le Diagnostic Herbe peut s'effectuer sur :

- Prairie temporaire implantée depuis au moins 2 ans (Système racinaire stable) ou 18 mois si l'implantation a été faite à l'automne.
- Sur prairie permanente quelle que soit sa composition botanique.
- Sur prairies graminées + trèfle blanc en précisant le % de trèfle.
- Dans les prairies à pâturage précoce au printemps ou en pâturage continu, le Diagnostic Herbe ne peut être réalisé que sur une zone isolée du pâturage.

Protocole de Prélèvement

- Prélever 20 poignées d'herbe dans une zone représentative de la parcelle.
- Couper à la cisaille à 4-5 cm du sol en évitant d'y mêler de la terre.
- Mélanger et tasser l'herbe (environ 500 g) et la mettre dans le sac polyéthylène fourni par le laboratoire.
- Adresser l'échantillon le jour même au laboratoire avec la fiche de prélèvement complétée au verso.
- **Expédition en urgence uniquement lundi - mardi et mercredi.**

INZO° Laboratoire d'analyses et de contrôles
B.P. 19 - CHIERRY - 02402 CHATEAU-THIERRY cedex